LE PLAN D'ARRANGEMENT D'OSISKO REÇOIT L'APPROBATION DE LA COUR & OSISKO ÉTABLIT UN RECORD DE PRODUCTION D'OR MENSUELLE EN MAI

(Montréal, le 10 juin 2014) Corporation Minière Osisko (« Osisko », OSK:TSX; EWX :Deutsche Boerse), Yamana Gold Inc. (TSX:YRI; NYSE:AUY) (« Yamana ») et Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE:AEM, TSX:AEM) (« Agnico Eagle ») ont le plaisir d'annoncer que le plan d'arrangement (l'« arrangement ») en vertu duquel Agnico Eagle et Yamana feront l'acquisition, de façon conjointe, de 100% de toutes les actions en circulation d'Osisko a reçu l'approbation finale de la cour. Sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture restantes, la date de prise d'effet de l'arrangement est fixée au 16 juin 2014.

L'arrangement

En vertu de l'arrangement, chaque action ordinaire en circulation d'Osisko s'échangera pour 2,09 $CA en espèces, 0,07264 action ordinaire d'Agnico Eagle, 0,26471 action ordinaire de Yamana et une action ordinaire (un dixième d'une action ordinaire sur une base consolidée) d'une société nouvellement constituée qui détiendra certains actifs d'Osisko dans le cadre de l'arrangement (« Redevances Aurifères Osisko Ltée »).

Les porteurs de titres sont invités à prendre connaissance de la circulaire d'information de la direction d'Osisko datée du 1er mai 2014 pour de plus amples détails sur l'arrangement. La circulaire a été envoyée par la poste aux porteurs de titres d'Osisko et est également disponible sur le site web d'Osisko à www.osisko.com ou sur SEDAR à www.sedar.com.

Production de 51 114 onces d'or en mai

Osisko est heureuse d'annoncer que la mine phare d'Osisko, Canadian Malartic, a établi un record de production d'or mensuelle durant le mois de mai. Les statistiques de production pour le mois de mai sont présentées ci-dessous :

- Record de production d'or mensuelle, à 51 114 onces
- Débit d'usinage mensuel record de 1 709 572 tonnes
- Débit d'usinage quotidien moyen record de 55 147 tonnes par jour civil
- Teneur usinée moyenne de 1,00 g/t Au
- Taux moyen de récupération de 88,7 %

Depuis le début des opérations d'usinage en avril 2011, Canadian Malartic a produit 1 292 043 onces d'or.

Sean Roosen, président et chef de la direction d'Osisko, a déclaré : « Canadian Malartic a clairement démontré sa nature de gisement d'or de calibre mondial. Nous aimerions remercier tous nos actionnaires, nos employés, les résidents de Malartic, le conseil municipal de Malartic et les représentants du gouvernement du Québec qui ont appuyé Osisko au fil des ans. Nous sommes fiers d'avoir réussi, par nos travaux, à vous faire profiter des bénéfices apportés par Canadian Malartic, de

la conception jusqu'à la réalité. Nous apprécions votre soutien et serons heureux de voir votre participation aux bénéfices de Canadian Malartic se continuer par le biais de Redevances Aurifères Osisko Ltée. De plus, à titre de détenteur de redevances, nous souhaitons voir le succès se poursuivre à la mine Canadian Malartic, qui sera bientôt exploitée par le Canadian Malartic GP, un partenariat entre Agnico Eagle et Yamana.»

Sean Boyd, président et chef de la direction d'Agnico Eagle et Peter Marrone, président et chef de la direction de Yamana Gold ont émis la déclaration conjointe suivante: « Nous sommes heureux et enthousiasmés par le record de production mensuel et par la cadence d'usinage qui ont été atteints par Osisko à Canadian Malartic pour le mois de mai. Ces niveaux d'accroissements reflètent le potentiel significatif pour le Partenariat de profiter de l'expertise respective d'Agnico et de Yamana afin de dégager une valeur supplémentaire grâce à l'optimisation additionnelle des opérations. Nous sommes impatients de bâtir sur la performance opérationnelle solide de Canadian Malartic.

Avec cet objectif à l'esprit, nos efforts d'intégration continuent de progresser tel que prévu alors que nous avançons vers la clôture de la transaction. Nous avons été impressionnés par le niveau de collaboration et de partenariat que nos équipes ont atteint dans un court laps de temps et nous prévoyons une transition réussie des opérations suivant la clôture ».

M. Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko, est la personne qualifiée qui a révisé ce communiqué et qui est responsable des données techniques qui y sont présentées, incluant la vérification des données divulguées.

Pour plus d'information

Les actionnaires ayant des questions ou ayant besoin d'aide afin de compléter la lettre de transmission sont priés de communiquer avec l'agent d'information, Laurel Hill Advisory Group, à :

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184

Banques, courtiers et appels à frais virés : 416-304-2011

Courriel : assistance@laurelhill.com

À propos d'Osisko

Corporation Minière Osisko exploite la mine d'or Canadian Malartic à Malartic (Québec) et poursuit ses activités d'exploration sur diverses propriétés, notamment au Québec, en Ontario et au Mexique.

À propos de Yamana

Yamana est un producteur d'or canadien avec un important portefeuille de propriétés aurifères en production, de propriétés aurifères en développement, de propriétés d'exploration, et de positions de terrain à travers les Amériques, notamment au Brésil, en Argentine, au Chili et au Mexique. Yamana a l'intention de continuer à construire sur cette base en procédant à l'expansion de ses mines en production, à l'accroissement de sa production, au développement de nouvelles mines, à l'avancement de ses propriétés d'exploration, et en ciblant d'autres opportunités de consolidation dans l'industrie aurifère, en gardant les Amériques comme point de mire.

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses sept mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacune de ces régions ainsi qu'aux États-Unis. La Société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des évènements ou des développements qu'Osisko, Agnico Eagle et Yamana prévoient sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier » et d'autres expressions semblables, ou que des évènements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant sans s'y limiter, la satisfaction de toutes les conditions techniques, économiques, réglementaires et financières requises pour compléter l'Arrangement entre Osisko, Agnico Eagle et Yamana, la réalisation de tous les avantages escomptés de cet Arrangement, ainsi que l'opinion sur (i) les actifs de Canadian Malartic (ii) la qualité et le potentiel des actifs miniers et d'exploration d'Osisko, (iii) la contrepartie offerte aux actionnaires d'Osisko, et (iv) le potentiel de Redevances Aurifères Osisko Ltée. Bien qu'Osisko, Agnico Eagle et Yamana soient d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés ne garantissent pas les résultats futurs et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment le prix de l'or, l'expérience limitée d'Osisko en matière d'exploitation et de mise en valeur de propriétés minières, les résultats des activités d'exploration et de développement, les risques non assurés, l'évolution de la règlementation ou les sanctions, les vices de titres, la disponibilité de la main-d'œuvre, du matériel et de l'équipement, les délais d'obtention des approbations gouvernementales, le rendement réel des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes, les impacts environnementaux imprévus sur les activités minières, les cours du marché, l'accès soutenu à des capitaux et du financement, et la conjoncture économique en général. Ces facteurs sont plus amplement décrits dans les plus récentes notices annuelles d'Osisko, d'Agnico Eagle et de Yamana déposées sur SEDAR, lesquelles fournissent également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko, Agnico Eagle et Yamana mettent en garde le lecteur à l'effet que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko, Agnico Eagle et Yamana sont d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse. Osisko, Agnico Eagle et Yamana ne s'engagent aucunement à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif à la lumière de nouvelles données, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins d'y être tenus selon les lois applicables.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

John Burzynski
Vice-président, Développement corporatif
Tél. : (416) 363-8653
www.osisko.com

Sylvie Prud'homme
Directrice des relations aux investisseurs
Tél. : (514) 735-7131
Sans frais : 1-888-674-7563